

But

- Décrire les procédures de fonctionnement pour l'implantation d'embryons et l'hébergement d'animaux dans la zone SPF Élite de l'animalerie du CRCHU de Québec – Université Laval.

Généralités

- Cette procédure s'applique au site CHUL.
- L'accès à la zone SPF Élite est restreint par carte magnétique à certains membres du personnel de l'animalerie. Une douche complète (cheveux également) est requise avant d'accéder au secteur SPF Élite.
- Le port de chaussures dédiées à ce secteur est requis. Les chaussures doivent pouvoir se désinfecter facilement. L'utilisation de couvre-chaussure en plastique est permise aux visiteurs seulement.
- Tout personnel qui sort de la zone SPF Élite pour aller travailler dans un autre secteur (Bloc T, étage 0, animalerie Bloc R, etc.) devra reprendre une douche avant de retourner dans la zone SPF Élite.
- L'utilisation du papier dans les locaux de la zone SPF Élite est limitée au minimum. Les formulaires sont plastifiés de façon à être facilement désinfectés.
- La porte menant du corridor R-3750 ne doit servir que pour quitter la zone SPF Élite ou pour sortir le matériel usagé. Aucune entrée n'est admise par cette porte.
- Tout le matériel qui doit entrer dans les locaux de la zone SPF Élite doit subir une décontamination complète au peroxyde d'hydrogène. Il est très important de respecter un temps de contact de 5 minutes.

Matériel

- Bain de peroxyde d'hydrogène (ou autre désinfectant reconnu)
- Équipement de protection individuel
- Enceinte de sécurité biologique
- Hotte de transfert
- Support et cages ventilées ou cages ouvertes et Isolateurs semi-rigides

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- CHU-ANI-10 Réception des animaux
- CHU-ANI-14 Statut de santé des animaux

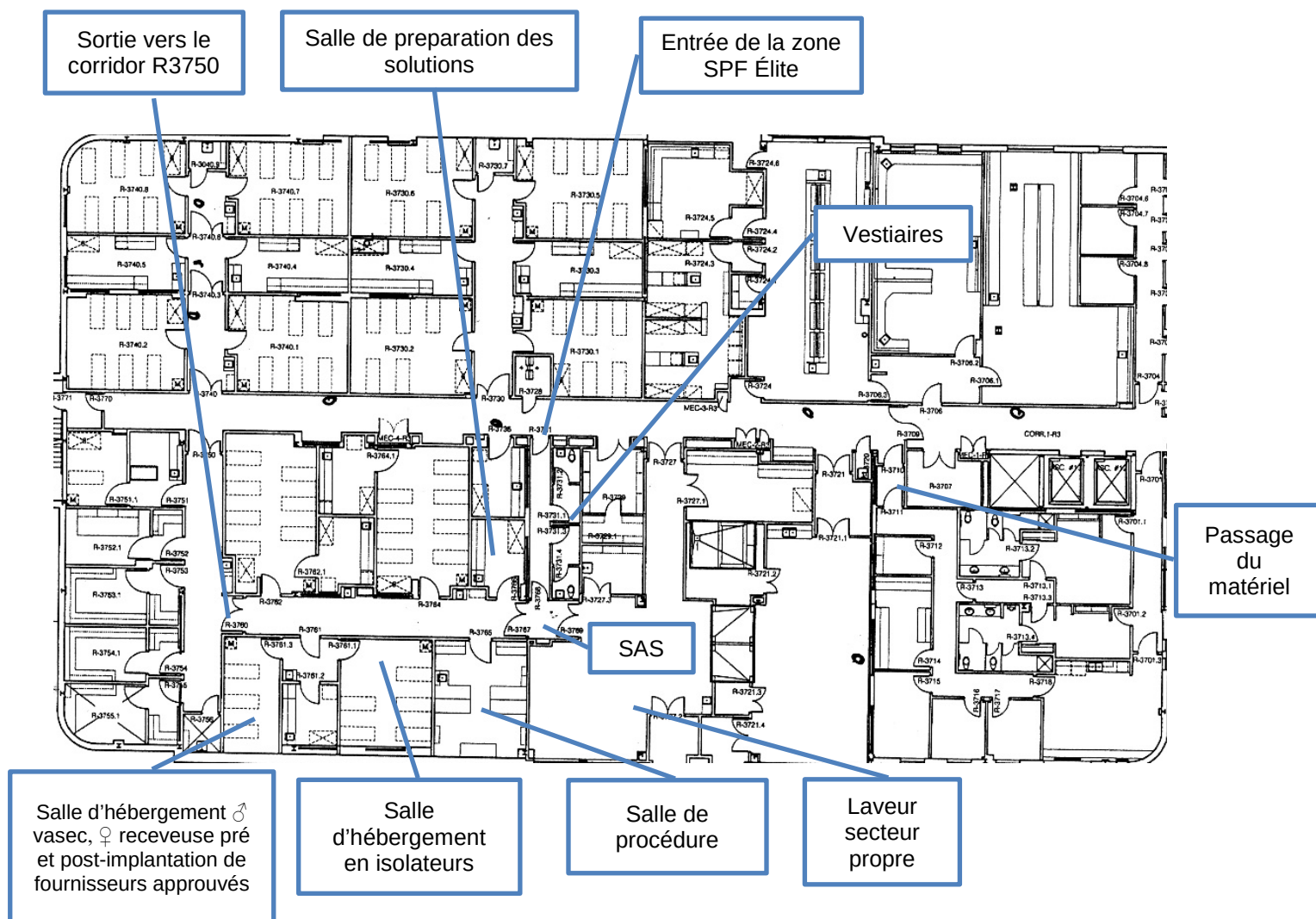
Définitions

- **EPI**: Équipement de protection individuel
- **CPAUL** : Comité de protection des animaux de l'Université Laval
- **SAS**: Antichambre permettant le passage entre deux pièces aux paramètres différents (pression, niveau sanitaire supérieur) que l'on veut isoler l'une de l'autre.
- **Zone SPF Élite** : Salles de procédure et d'hébergement du secteur propre de dérivation et cryopréservation de l'animalerie du Bloc R 3^e étage.

Responsabilités

- Les membres de l'équipe du service de dérivation et de cryopréservation ainsi que le personnel ayant accès à la zone SPF Élite sont responsables d'appliquer les exigences de cette procédure.

Plan des locaux de la zone SFP Élite de l'animalerie du Bloc R du CHUL



Consignes

I. Circulation du personnel dans la zone SPF Élite:

- À la suite de son entrée dans le corridor menant à la zone SPF Élite (R-3731), le personnel doit se changer dans le vestiaire afin de revêtir un uniforme autoclavé.
- En traversant la ligne de démarcation sur le plancher, le personnel doit porter les chaussures dédiées à cette zone.
- Dans certains cas précis, il est possible d'être exempté de l'obligation de prendre une douche. Toutefois, les critères suivants doivent être respectés :
 - o Ne pas avoir visité une autre animalerie que celle du Bloc R du CHUL (à l'exception des zones de bureau) dans les 24 heures précédant l'entrée dans la zone SPF Élite.
 - o Être un visiteur occasionnel (employés du bâtiment, membre du CPAUL, etc.)
 - o Ne pas manipuler d'animaux dans la zone SPF Élite
 - o Porter un couvre-tout de type Tyvek ainsi que des couvre-chaussures en plastique jetables
- Avant d'entrer dans les différentes pièces, le personnel doit consulter les affiches afin de revêtir l'équipement de protection individuel (EPI) spécifique aux différents locaux. Pour les salles d'hébergement, de procédure et de préparation des solutions, le masque, le bonnet, la jaquette et les gants sont requis en tout temps.
- La porte donnant accès au laveur secteur propre (R-3769) ne sert qu'à l'entrée du matériel stérilisé destiné à être utilisé dans la zone SPF Élite. Une décontamination dans le SAS est obligatoire pour tout matériel qui n'est pas stérile. Le personnel ne doit pas, en aucun cas, utiliser cette porte pour entrer dans la zone SPF Élite.
- La sortie de la zone SPF Élite doit se faire par le corridor R-3731 ou la porte menant au corridor R-3750 seulement.

II. Circulation des animaux dans la zone SPF Élite:

- Seuls les animaux provenant de fournisseurs approuvés tel : Charles River, Jackson, Inotiv et Taconic peuvent entrer dans la zone SPF Élite sans dérivation. De plus, ces derniers doivent être exempts d'agent infectieux, de parasites. Voir la procédure CHU-ANI-14 « Statut de santé des animaux » pour plus de détails.
- Les animaux arrivent par le débarcadère de l'animalerie (R-00731) situé à l'étage 0. À leur arrivée, les boîtes de transport d'animaux sont décontaminées à l'aide de peroxyde d'hydrogène dilué et mises sur un chariot propre avant d'être acheminées vers le 3^{ème} étage par le monte-charge côté propre. Une nouvelle décontamination est effectuée dans le SAS de la zone SPF Élite.
- Tel que décrit dans la procédure CHU-ANI-10 « Réception des animaux », le statut de santé des animaux doit être vérifié avant l'ouverture des boîtes dans le secteur.
- Dans la salle d'hébergement, les boîtes de transport contenant les animaux sont ouvertes, sous une hotte de transfert afin de placer les animaux dans des micros

isolateurs ventilés stériles. La manipulation des souris (vivantes) se fait exclusivement sous hotte de transfert. La surface de travail ainsi que les mains sont humidifiées au peroxyde d'hydrogène.

- Les animaux reçoivent, à moins d'avis contraire, une nourriture stérile (irradiée ou autoclavée) ainsi que de l'eau traitée par osmose-inverse.
- Les changements de cages se font sous hotte de transfert avec des cages stériles.
- Les animaux sont transportés vers la salle de procédure à l'aide d'un chariot. L'euthanasie des femelles donneuses ainsi que la récolte de leurs ovules ou embryons se font dans la salle de procédure (R-3765). Pour ce qui est des femelles receveuses, comme la procédure n'est pas terminale, elles retournent dans leur salle d'hébergement sur le support à statut indéterminé en attendant la naissance et le sevrage des bébés. Elles sont euthanasiées par la suite pour obtenir le bilan de santé.
- À la suite de la dérivation et à l'obtention du bilan de santé, les animaux peuvent sortir de la zone SPF Élite par le corridor R3750 et être hébergés dans les différents secteurs de reproduction de l'animalerie du Bloc R du CHUL (3^{ème} étage). Ils peuvent également être exportés vers d'autres centres de recherche.
- Les carcasses d'animaux sortent de la zone vers le corridor R-3750 et sont déposées dans le congélateur.

III. Circulation du matériel consommable dans la zone SPF Élite:

- La nourriture pour les animaux arrive par le débarcadère de l'animalerie (R-00731). Les sacs de nourriture sont décontaminés au peroxyde d'hydrogène dilué et mis sur un chariot propre avant d'être acheminés vers le 3^{ème} étage par le monte-charge côté propre. Selon le type de nourriture, les sacs de nourriture autoclavable sont stérilisés et les sacs de nourriture irradiée sont vaporisés au peroxyde d'hydrogène avant d'entrer dans la zone SPF Élite.
- Le matériel nécessaire à l'hébergement (cages, eau, supports ventilés) est laissé dans le SAS par le personnel de la laverie.
- Le matériel réutilisable (jaquette stérile, kit d'instruments de chirurgie, vaisselle) est déposé sur le chariot du SAS après la stérilisation.
- Les bonbonnes de gaz et d'azote liquide arrivent par la porte R-3709 de l'animalerie. Les bonbonnes ainsi que le chariot de transport et ses roues sont décontaminés avant leur entrée. Les bonbonnes de gaz qui sont utilisées dans la zone SPF Élite subissent une seconde décontamination dans le SAS avant d'être installées.

IV. Circulation du matériel biologique entre les locaux de dérivation de l'étage 0 et la zone SPF Élite :

- Les embryons fraîchement récoltés sont déposés dans un cryotube stérile et transportés dans un contenant isolant. À sa sortie de la salle de procédure de l'étage 0, le tube ainsi que son contenant de transport sont décontaminés avec du peroxyde d'hydrogène. Le personnel transporte le tube via l'ascenseur du Bloc R, le dépose dans le passage de

matériel vitré de la salle R-3707 où il est de nouveau vaporisé de peroxyde d'hydrogène. Par la suite, le tube est acheminé vers le SAS de la zone SPF Élite où il subit une dernière décontamination.

- Le matériel biologique congelé est transporté dans un contenant d'azote liquide. Une fois décontaminé, le personnel le transporte via l'ascenseur du Bloc R, le dépose dans le passage de matériel vitré de la salle R-3707 pour qu'il soit vaporisé au peroxyde d'hydrogène puis l'achemine vers le SAS de la zone SPF Élite où il subit une dernière décontamination.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 26 juin 2023	• Modification du nom de fournisseur Envigo pour Inotiv. • Ajout de la définition de «CPAUL » • Ajout des procédures CHU-ANI-10 et CHU-ANI-14